

« LIVRE BLANC »



*Propositions d'actions
pour une meilleure prise en charge
des enfants des rues au Sénégal*

juin 2012

INTRODUCTION

En mai 2010, le Samusocial Sénégal présentait en conférence à l'UCAD, les résultats de « Nàndité », enquête sociologique sur les enfants des rues au Sénégal. A la suite de cette enquête il a semblé aux différents acteurs intervenant dans ce domaine qu'il était nécessaire de pousser plus avant les pistes de réflexion proposées en conclusion de l'enquête, de les rassembler sous la forme d'un livre blanc destiné aux décideurs et aux pouvoirs publics.

En effet, la problématique des enfants des rues est multiforme et complexe ; ce n'est que par un travail concerté entre les ONG, acteurs associatifs et les pouvoirs publics que des solutions pérennes et efficaces pourront être mises en œuvre. Les organisations qui ont participé à l'élaboration de ce livre blanc ont ainsi souhaité proposer un outil de prise de décision à destination des différents ministères concernés par ce sujet.

Le spectacle de la pauvreté et de la déréliction de certains enfants dans les rues de Dakar tend à leur assigner des attributs et un statut d'étrangers. Il favorise l'assimilation hâtive et erronée de la marginalité sociale de ces enfants à un état, soumis tantôt à l'opprobre, tantôt à la compassion. On ne naît pas dans la rue, pas plus au Sénégal qu'ailleurs. Comprendre l'exclusion des enfants implique de saisir un processus qui s'enracine dans le milieu d'origine. Les enfants rencontrés à Dakar ont ainsi tous rendu compte de problèmes familiaux à l'origine de leur départ dans la rue. Les récits des enfants des rues de Dakar mettent généralement l'accent sur un événement déclencheur (perte d'un parent, violence subie, expérience d'injustice), qui les a poussés à quitter leur foyer (la maison familiale ou le *daara*) et à rejoindre la rue. Les enfants vivent dans les rues de Dakar dans des conditions sanitaires déplorables. Les installations de fortunes ou le spectacle d'enfants sans aucun abri, au cœur de la ville, dans ses artères les plus fréquentées, peuvent se fixer dans la mémoire du passant comme l'emblème de la survie. Le dénuement matériel, la crasse, l'absence apparente de frontière entre le dedans et le dehors, caractériseraient une existence misérable. Le quotidien des enfants rencontrés à Dakar est évidemment d'abord tourné vers la survie, vers la satisfaction des besoins élémentaires. La recherche de gains par la mendicité, le vol ou d'autres activités illicites, mais aussi par l'exercice de petits boulots, occupe une bonne partie du temps et des préoccupations des enfants. La consommation de drogue apporte un sentiment de sécurité dans un environnement précaire, où les agressions sont courantes, où la violence fait partie du quotidien. De fait, les activités orientées vers la survie décrivent des compétences, que l'on peut qualifier d'urbaines. Les enfants savent tirer partie de la ville, de ses niches, de ses réserves. Ils développent des stratégies pour survivre, sur le fond de leur pratique du tissu urbain.

Le nombre des enfants des rues à Dakar est difficile à estimer, en particulier parce qu'aucune définition précise des enfants des rues n'a encore été donnée lors des enquêtes statistiques. En 2007, une étude menée conjointement par l'Unicef Sénégal, la Banque Mondiale et le BIT estime à 7600 le nombre d'enfants mendiants dans la région de Dakar. Mais ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants dits « en rupture » qui seraient plusieurs milliers. Une enquête de Human Rights Watch en 2010 dénombre plusieurs dizaines de milliers d'enfants victimes de traite, de châtements corporels et soumis à la mendicité.

Les réflexions qui suivent sont des propositions d'action, non exhaustives, qui visent à améliorer la prise en charge des enfants des rues, dans un premier temps et à envisager une éradication du phénomène, dans un second temps. Il n'est nullement question de pointer du doigt tel ou tel, ni de rechercher un ou des fautifs, mais bien de proposer un travail commun en vue d'offrir aux enfants du Sénégal l'assistance à laquelle ils ont droit, qu'elle soit familiale, sanitaire, éducative, scolaire.

1. La prise en charge des enfants des rues

- Les structures de prise en charge et les stratégies éducatives devraient tenir compte des compétences et expériences acquises par les enfants dans le quotidien de la survie. Nos échanges avec les enfants ont également relevé que certaines de ces expériences et compétences acquises ou développées dans la rue ont des caractères positifs, et il conviendrait dès lors de les valoriser.
- La prise en charge devrait se faire au cas par cas et tenir compte de l'âge de l'enfant, de sa durée de vie en rue, de la nature des liens entretenus avec le milieu familial et des compétences acquises dans la rue, mais également et surtout de la volonté de l'enfant. Ce qui suppose de travailler en collaboration avec celui-ci dans la définition de sa propre prise en charge.
- L'identification des motifs de départ des enfants est une démarche indispensable, qui permet notamment d'apprécier la possibilité d'un retour en famille. Tant que les motifs du départ persistent, l'enfant réintégrera difficilement la famille. La réussite de ce travail de réconciliation dépend de la profondeur du différend ou du ressenti qui oppose ou éloigne l'enfant et sa famille.
- Il faut savoir reconnaître les situations dans lesquelles toute réintégration familiale est impossible, et donc ne pas l'envisager comme la seule option, ou forcément la plus souhaitable. Même si la sortie de rue est la solution idéale pour les enfants, elle n'est pas envisageable pour tous par une réintégration dans le foyer d'origine. Il faut évaluer en amont la pertinence et la faisabilité de la réintégration de la famille que l'enfant a fuie ou dont il a été exclu.
- L'impossibilité du retour en famille ne doit pas nécessairement impliquer d'abandonner tout projet de réconciliation familiale, la relation maintenue par les enfants avec leur famille revêtant une importance particulière à leurs yeux. De même, la réconciliation familiale ne doit pas nécessairement être envisagée comme ayant nécessairement vocation à réintégrer l'enfant dans sa famille : maintenir ou renouer un lien, surmonter les différends, pacifier les relations, comprendre les raisons de la rupture, sont des résultats de la réconciliation familiale qui pourront être positifs pour l'enfant, même s'ils n'aboutissent pas à un retour en famille.
- Tout comme la réinsertion familiale, l'entrée dans une institution peut poser problème à des enfants attachés à leur liberté et à leur autonomie. L'imposition de règles strictes est évoquée comme l'un des freins à l'entrée ou à la permanence des enfants dans les structures d'accueil. C'est pourquoi il serait souhaitable que l'autorité soit négociée et non imposée aux enfants, en particulier dans les premiers temps. Autrement ils s'inscrivent dans une nouvelle rupture, avec un rejet de l'institution ou une instabilité institutionnelle. C'est ce qui fonde l'utilité de lieux de court terme, à vocation transitoire, dans lesquels les règles de vie permettent à l'enfant de ne pas vivre une rupture trop forte entre sa vie à la rue et sa vie en structure d'accueil, et où il peut effectuer librement des aller-retour avec la rue le temps de se stabiliser, sans être pour

autant en rupture avec l'institution, avant d'envisager une relative permanence dans une structure de moyen terme.

- Compte tenu des retards scolaires, pour les enfants pressentis pour le placement en apprentissage de métiers, il serait souhaitable que les maîtres d'atelier mis à contribution dans l'insertion professionnelle des enfants soient informés de leur passé et sensibilisés sur les difficultés possibles d'adaptation, dans la mesure où l'enfant donne son accord pour ce faire et tout en maintenant la confidentialité de certaines informations.
- Au niveau sanitaire, les enfants sont très peu informés des maladies auxquelles leur mode de vie les expose, des possibilités de prise en charge, et des formes de prévention. En plus des soins de santé primaires offerts dans la rue, une politique d'information, de sensibilisation et de prévention devrait être mise en œuvre, jusque sur les lieux de vie des enfants.

2. Le réseau inter-associatif et le plaidoyer

- Une meilleure coordination des structures de prise en charge, qu'elles soient associatives ou étatiques comme les AEMO, à travers la redynamisation du réseau existant et son ouverture à d'autres structures situées à Dakar comme en régions est préconisée.
- La création de structures, le développement des capacités des structures existantes ou leur déploiement dans les régions d'origine des enfants paraissent également souhaitable, les régions d'origine des enfants étant celles où les structures de prise en charge semblent les plus absentes ou les plus démunies.
- Pour une meilleure efficacité et une cohérence dans les interventions, les structures de prise en charge devraient mener un travail de réflexion autour des objectifs et des stratégies, et définir un plan d'action commun. Ce plan d'action pourrait avoir pour objectif de fédérer et de coordonner les actions des différentes instances qui gravitent autour des enfants de la rue. Cette collaboration à des fins d'échanges et d'informations permettrait d'avoir une meilleure visibilité des actions et ainsi éviter les redondances et pallier aux insuffisances actuelles de la prise en charge. Ce type d'échange et de coordination doit s'appuyer sur des fédérations déjà existantes telles que le PARRER, la Cape ou la Conafe, entre autres.
- Mettre sur pied une stratégie de communication, de sensibilisation et de plaidoyer à travers les médias (publics, privés, communautaires) afin de sensibiliser l'opinion publique sur la problématique des enfants de la rue et de limiter ainsi la stigmatisation dont ils sont victimes.

- L'échange et la capitalisation des bonnes pratiques sont des outils qui gagneraient à être systématisés en tant qu'activité du réseau. Cet échange de savoirs et de savoir-faire peut emprunter différentes formes (séance de travail, table ronde, ateliers de partage d'expérience, colloques, séminaires nationaux et internationaux).
- Le soutien à la recherche-action sur l'enfance en difficulté de façon générale et les enfants des rues en particulier semble nécessaire pour explorer les nombreux angles morts de cette recherche. Ce type d'étude renvoie en particulier à des questions sociales et sociétales telles que l'évolution de la structure familiale et de son rôle éducatif/protecteur, la parentalité et la responsabilité parentale, les modes de régulations et alternatives à la famille quand elle devient source de violences et de souffrance pour l'enfant.

3. L'action politique et sociétale

La question de la volonté politique est déterminante dans la lutte contre la présence des enfants dans la rue. Il revient à l'Etat de veiller au respect des droits des enfants, notamment à travers une application plus rigoureuse des lois.

- La Loi nationale n° 2005-06 criminalisant l'organisation de la mendicité d'autrui en vue d'en tirer profit, notamment dans son article 3 ; de l'article 298 du Code pénal qui criminalise les violences physiques infligées à un enfant, et des dispositions de la Loi n° 2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes, qui criminalise la traite des enfants conformément au Protocole des Nations Unies contre la traite des personnes.
- Néanmoins l'application pure et simple des lois ne saurait être efficace sans des mesures d'accompagnement, en particulier pour les enfants victimes de traite. L'accompagnement devrait être fait en direction des enfants, des familles et des communautés d'origine.
- Redéfinir des politiques sociales ciblant mieux les régions d'origine des enfants pour lutter contre la migration des enfants vers les zones urbaines.
- Il serait souhaitable que l'Etat sénégalais, de concert avec les Etats voisins, travaille à une harmonisation des législations sous- régionales en matière de protection de l'enfance.
- Pour lutter contre la dispersion des ses actions en faveur de l'enfance vulnérable, l'Etat et les grandes villes devraient créer un point focal qui concentre la politique sociale en faveur de l'enfance, aujourd'hui dispersée entre les ministères de la Famille, de la Petite Enfance, de l'Éducation, de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires sociales, la Ville. La création de ce point focal suppose la désignation claire d'un l'organe chargé de l'élaboration d'une stratégie cohérente.

- Compte tenu de l'importance des actions des associations et ONG, il est indispensable que l'Etat facilite l'obtention pour ces organisations des agréments nécessaires, dans le cadre de la protection des mineurs. En effet, à ce jour, très peu d'associations possèdent un agrément du Ministère de la Justice (DESPS). Un des effets pervers de cet état de fait est que la plupart des associations ne sont ni surveillées ni évaluées. Ainsi les ONG et associations compétentes n'ont pas les outils pour travailler correctement, d'une part et n'importe qui peut – de façon tout à fait illégale – créer une structure d'accueil pour enfants, d'autre part.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES DU LIVRE BLANC

- L'Association Samusocial Sénégal
- L'Association SPER
- L'Association La Liane
- L'Association Perspective Sénégal
- L'Association Nuevo Futuro
- Le Centre Guindi
- L'Association Terre des Hommes
- La Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (CAPE)

samusocialSénégal

